

77^{ème} Session du Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est

New Delhi, 7-9 octobre 2024

Point de l'ordre du jour 9.5 : Déclaration de Paro des ministres de la Santé des États membres lors de la soixante-quinzième session du Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est sur l'accès universel aux soins et services de santé mentale centrés sur l'être humain (SEA/RC75/R1)

Le Conseil International des Infirmières (CII) approuve la déclaration de Paro, qui vise à améliorer les soins de santé mentale dans la région de l'Asie du Sud-Est, où vivent 260 millions de personnes souffrant de troubles mentaux. Si des progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la promotion des soins de proximité, d'importantes lacunes subsistent, la couverture des traitements n'atteignant que 10 % dans certains pays.

Le CII recommande plusieurs actions clés :

- 1. Renforcer le rôle des infirmières** : Les infirmières jouent un rôle essentiel dans les soins de santé mentale, et le CII recommande vivement d'intégrer l'enseignement de la santé mentale dans les programmes d'études des infirmières afin de s'assurer que toutes les infirmières sont en mesure de relever les défis de la santé mentale, en particulier dans le cadre des soins communautaires et des soins primaires.
- 2. Investir dans le personnel infirmier en santé mentale** : Un investissement plus important est nécessaire pour élargir le rôle des infirmières de pratique avancée en santé mentale (APMHN), qui sont essentielles pour répondre aux besoins en matière de santé mentale.
- 3. Soins de proximité, centrés sur l'individu** : Le CII soutient l'évolution vers des services de santé mentale de proximité, notant que les infirmières, en particulier dans les zones mal desservies, sont souvent le premier contact avec les patients. Les équipes pluridisciplinaires sont essentielles pour assurer des soins accessibles et holistiques.

4. **Lutter contre la stigmatisation et la discrimination** : La stigmatisation reste un obstacle aux soins. Le CII appelle à intégrer des stratégies de réduction de la stigmatisation dans la formation des infirmières et dans les efforts de santé publique afin de favoriser des environnements inclusifs.
5. **Adoption des lignes directrices du CII sur les soins infirmiers en santé mentale** : Le CII exhorte les États membres à adopter ses lignes directrices globales, qui mettent l'accent sur une formation, une pratique et une réglementation de haute qualité en matière de santé mentale.

Le CII conclut en appelant les États membres à investir dans le personnel infirmier, à développer les soins de proximité et à mettre en œuvre ses lignes directrices afin de parvenir à un accès universel à des services de santé mentale centrés sur l'individu.